tait chez cette vaillante industrie qui, obligée d'acheter au loin ses matières premières et enserrée de toutes parts par des frontières hérissées de droits protecteurs, aspire aujourd'hui à rivaliser avec notre vieille fabrique de soieries sur le terrain des étoffes de haute nouveauté.

A vrai dire, cette rivalité est condamnée à une copie servile des produits lyonnais; elle ne révèle aucune originalité propre; elle trahit une expérience insuffisante, et même sur le terrain des prix de vente, elle nous semble encore peu dangereuse mais l'Exposition de 1896 marque sur l'Exposition de 1883 et sur l'Exposition internationale de 1889 à Paris, des progrès très remarquables et très justement remarqués par tous les hommes qui cherchent dans ces manifestations publiques non un vain spectacle, mais les témoignages de l'activité économique et industrielle d'un peuple.

Nous nous proposons aujourd'hui de présenter un tableau résumé de l'industrie de la soie chez nos voisins, en mettant à contribution les publications officielles ou particulières que les solennités de ce genre mettent d'ordinaire au jour.

L'industrie de la soie occupe, en Suisse, le second rang, au point de vue de l'importance de la production et du nombre des ouvriers, la première place étant prise par l'industrie du coton. Elle y est représentée dans toutes ses branches, mais la récolte des *cocons* et la *filature de la soie* n'y jouent qu'un rôle infime; tous les efforts tentés à diverses reprises pour implanter l'éducation des vers à soie dans divers cantons de la Confédération étant restés sans résultat. Celle-ci n'a subsisté que dans la région méridionale, Tessin, où les récoltes de cocons varient de 120 à 200.000 kilogrammes de cocons. C'est dans le Tessin méridional également que la filature de la soie a son siège; on y compte trois établissements d'une certaine importance, filant non seulement les cocons indigènes, *mais aussi des cocons importés d'Italie* et produisant annuellement 50.000 kilogrammes environ de soie grège.

Le moulinage de la soie en Suisse a acquis, au contraire, une réelle importance au moins pour l'ouvraison en trame. Introduit à Zurich, il y a plus de trois cents ans, par un réfugié de Locarno, le moulinage de la trame a pris, entre 1850 et 1860, un développement rapide grâce à la manipulation des soies de l'Extrême-Orient et du canton de Zurich, il a gagné les cantons d'Argovie, Saint-Gall, Lucerne, Soleure et Bâle. Aujourd'hui sa production annuelle est estimée de 250 à 280.000 kilogrammes dont la moitié environ est exportée en Allemagne, en Autriche, en France et en Russie. De son côté le moulinage en organsin, exercé à peu près exclusivement dans les trois filatures du Tessin, produit annuellement de 60 à 75.000 kilogrammes.

D'après ces évaluations, que nous empruntons à la notice publiée par M. E. Feer-Sieber dans le *Catalogue officiel des exposants*, la production totale des ouvraisons suisses serait donc de 310 à 335,000 kilogrammes.

La fabrication des fils de soie à coudre et des cordonnets qui date de 1830, occupe, principalement dans le canton de Zurich, un certain nombre de manufactures qui opèrent surtout sur des soies de Chine inférieures. Elles produisent annuellement 100 à 140,000 kilogrammes de soies à coudre et à broder dont elles exportent un peu plus de la moitié.

Le moulinage suisse dans son ensemble se répartissait, en 1893, entre trente et une maisons occupant plus de 7,000 ouvriers, dont 4,000 à Zurich, avec 70,000 broches. *(A suivre.)*

COLONIES FRANÇAISES

De la colonisation, spécialement en Nouvelle Calédonie

nous a été donné d'entendre de nouveau M. Feillet, gouverneur de la Nouvelle-Calédonie, à la société de géographie commerciale, et sa conférence a porté tout naturellement sur la grande ile qu'il administre. Le sujet de sa causerie a été la colonisation en Nouvelle-Calédonie, non plus au point de vue du café exclusivement, mais en général. Tout en prônant la culture des caféiers, que, comme nous l'avons dit déjà, il considère comme le fond de toute plantation, il estime cependant que d'autres produits peuvent parfaitement réussir. C'est ainsi que le thé y vient très bien; que le mûrier et avec lui l'élevage du ver à soie peuvent être appelés à y donner d'excellents résultats; que le caoutchouc peut se cultiver avec succès. Quant aux fruits méridionaux, comme les citrons, les oranges, les mandarines, dont on a planté certaines parties, ils y poussent merveilleusement bien et les produits obtenus sont d'excellente qualité. Le manioc, enfin, dont on retire de la fécule, y est pour ainsi dire une plante classique.

Il y a donc beaucoup à faire en Nouvelle-Calédonie, comme d'ailleurs dans nos autres colonies; mais pour obtenir un résultat, il faut fonder des colonies agricoles, il faut attirer dans nos possessions d'outre-mer des colons qui forment le noyau de la population appelée plus tard à consommer les produits industriels de la mère-patrie. Or, c'est ce qui n'arrive pas ou plutôt pas assez. La colonisation est très lente. Le public en France est peu enthousiaste des colonies, parce qu'il a été déçu sur le rendement commercial de nos possessions. Et ce rendement commercial est faible précisément parce qu'il n'y a pas de consommateurs dans les colonies. Les vieilles colonies, elles, donnent de bons résultats à cause de leur population européenne qui emploie les productions françaises; les nouvelles, celles qui sont beaucoup moins peuplées, vivent de leurs propres produits. C'est donc vers le peuplement de ces pays qu'il faut diriger les efforts, et la Nouvelle-Calédonie est de ce nombre.

Or, la seule façon de peupler une colonie, M. Feillet insiste sur ce point, c'est de pousser à la colonisation agricole. La colonisation industrielle viendra plus tard.

Nous sommes heureux de constater en passant que le gouverneur de la Nouvelle-Calédonie estime, comme nous, que le Français est tout aussi bon colonisateur que l'Anglais et l'Allemand. La seule chose qui lui manque c'est d'être renseigné. Mais il a toutes les qualités pour faire un excellent colon. Il est actif, courageux, bien doué, résistant, attaché à son travail et si on lui montre qu'en s'expatriant il trouvera à employer utilement et avec fruit ses facultés, il partira volontiers. Il ne faut pas qu'arrivé à l'endroit où il doit s'établir, le colon perde son temps en attente, en allées et venues; il doit, en quelques jours, être installé et pouvoir se mettre au travail. C'est ainsi, du reste, que procède M. Feillet avec ceux qui vont en Nouvelle-Calédonie. A peine arrivé, le nouveau venu est mené à sa concession et il commence aussitôt à l'exploiter.

Mieux vaut un colon sérieux, sachant ce qu'il veut, que dix médiocres, n'ayant quitté le pays natal qu'à leur corps défendant. Celui qui réussit, dit M. Feillet, en attire d'autres. Nous retrouvons là la même opinion qu'exprimait dernièrement le général Galiéni à Madagascar. Cinq à six cents familles suffiraient, non pas à peupler la Nouvelle-Calédonie, mais à y fournir le noyau d'une colonisation qui, certainement, deviendra florissante dans la suite, car l'île australienne a tout ce qu'il faut pour être une belle colonie. Elle possède, en effet, des terres d'excellente qualité où toutes les cultures européennes peuvent parfaitement venir, sans compter les cultures tropicales que nous avons énumérées plus haut.

Ce qui effraie souvent le colon c'est de se sentir isolé, loin de ses semblables, perdu pour ainsi dire dans l'immensité des terres qui l'entourent. Il faut pouvoir lui dire que près du centre où il est installé, il y a un autre centre où se trouvent de ses compatriotes. Il faut aussi lui donner les facilités d'écouler ses produits. Ce sont ces raisons qui ont amené M. Feillet à fonder les centres de la Foa, de Kanala, de Négropem, etc. Il a toujours cherché à établir les centres agricoles dans les vallées conduisant à la mer, en allant de la côte vers le centre de l'île. Et il n'a d'ailleurs qu'à se féliciter de ce système.

Bien que ne repoussant pas les capitalistes, c'est-à-dire ceux qui ont plusieurs dizaines de mille francs à mettre dans une entreprise coloniale agricole, le gouverneur de la colonie préfère, non pas ceux qui n'ont pas de ressources, car dans un temps donné, ils tombent à la charge du gouvernement, mais ceux qui possèdent un capital de 5.000 fr. Nous avons dit dans une de nos précédentes chroniques pour quelle raison, nous n'y reviendrons pas ici. Il est nécessaire que le colon puisse vivre de lui-même, sans aide et sans subsides. Les insuccès de la colonisation faite avec ce système sont d'environ 6 %; les insuccès provenant de la colonisation subventionnelle se montent à 40 %. On voit combien l'écart est grand.

La condition nécessaire pour réussir est de savoir travailler la terre. Ceux qui ont des capitaux peuvent venir en Calédonie, mais alors il est bon qu'ils aient un régisseur-cultivateur, si eux-mêmes ne le sont pas. Dans ce cas, M. Feillet accorde une concession non seulement au capitaliste, mais aussi à son régisseur, si bien que celui-ci est tout intéressé à travailler sérieusement. Il y a donc là un moyen, pour le Français qui ne dispose pas de la somme demandée de devenir colon et propriétaire: c'est de se louer à quelqu'un ayant de l'argent et de partir avec lui, comme gérant de la future concession. On compte *environ 200 familles françaises établies en Calédonie* et toutes, dit M. Feillet y ont des domaines fertiles et prospères.

On a dit au gouverneur de la Calédonie « Que deviennent les indigènes auxquels vous prenez les terres pour les donner aux colons? Vous les spoliez et vous excitez ainsi une révolte prochaine. » Ici M. Feillet fait allusion aux accusations qui lui ont été lancées dans la presse, il y a une semaine, et à ce propos nous ouvrirons une parenthèse.

Nous ne voulons pas dans ce journal faire de politique et moins encore de polémique; nous résumerons les déclarations que M. Feillet a faites, non pas à nous personnellement, mais devant un auditoire nombreux. Nous faisons le compte rendu d'une conférence et rien de plus.

Après la révolte de 1878, on avait cantonné les *tribus, jusqu'alors disséminées dans l'île, sur divers* points. Mais elles étaient loin de cultiver toutes les terres qui leur avaient été attribuées; quelques colons même s'étaient arrangés à l'amiable avec quelques chefs qui leur avaient cédé une partie de leurs réserves. Le gouverneur actuel, voulant créer des centres de colonisation et les établir, pour la facilité des échanges, sur le littoral, demanda à certaines tribus de lui céder des terres contre d'autres qui leur seraient données en échange. Ces tribus acceptèrent. Du reste, ce ne fut pas seulement avec les chefs que furent signés les arrangements, c'est avec tous les membres des tribus, présents aux conciliabules, aux palabres préparatoires, qui durèrent, non pas, comme on l'a dit, quelques heures, mais plusieurs jours, que M. Feillet passa au milieu des Canaques. Au reste, toutes facilités dans le choix des terres furent données aux indigènes.

On ne leur demandait que les terrains non éloignés des côtes. On a dit qu'on leur avait attribué des champs incultivables; c'est une erreur. Ils choisirent eux-mêmes les emplacements qu'ils désiraient d'obtenir. On a dit aussi qu'on leur avait pris des domaines plantés de cocotiers des caféiers, d'arbres de toutes sortes pour ne leur donner en échange que des terres absolument nues; autre erreur. Les cocotiers poussent à l'état naturel en Calédonie; on en trouve partout où il y a de la terre.

Les caféiers, eux-mêmes, sont très répandus dans les champs non possédés.

D'ailleurs, la culture principale des indigènes est l'igname, dont ils ont de grands champs. Ils ne font pas de culture européenne.

On a dit enfin qu'on avait payé des prix dérisoires les terres échangées. On ne les a pas payées, et on n'avait, d'ailleurs, pas à les payer. La somme d'argent offerte n'était pas le paiement d'un achat, mais une preuve, un signe visible et palpable pour l'indigène, aux yeux duquel un écrit est de peu valeur du consentement à l'échange et du fait accompli. Du reste, les tribus ont été tellement peu spoliées qu'on leur a donné des réserves aussi grandes que celles qu'elles possédaient. On les a déplacées uniquement, et cela en vue de favoriser la colonisation libre.

Il y a eu, il est vrai, quelques mécontentements, on mieux quelques récriminations, vite apaisées d'ailleurs. La cause en était due aux incitations des colons libérés, qui pervertissent les Canaques en leur vendant de l'alcool, avec lequel ils s'enivrent, et qui ne voient pas sans crainte la colonisation libre devenir de plus en plus développée, ce qui les empêchera de se livrer à leur négoce. Car les Canaques s'accordent très bien avec les colons libres; ils vivent avec eux en très bonne intelligence. « Et ils sont tellement loin d'une révolte, termine M. Feillet, ils ont si peu d'animosité contre moi, qu'ils m'ont offert spontanément de faire les routes de la Calédonie et qu'ils les font; ils regrettent si peu les mesures prises à leur égard qu'ils continuent à offrir des terres. »

Nous terminerons le compte rendu de la conférence de M. Feillet, en disant que la Nouvelle-Calédonie est appelée à être une colonie florissante; que le Français, grand ou petit capitaliste, et même sans argent (en s'associant avec quelqu'un qui en possède) peut vivre sous son climat, très sain, dans ses terres très fertiles et très productives.

EXPORTATION FRANÇAISE
EN ITALIE

D'après les documents officiels français, nous avons exporté en Italie, pendant les huit et neuf premiers mois de 1896 :

	F. 74.375.000	F. 82.977.000
Contre en 1895..	» 81.896.000	» 94 593 000
et en 1894..	» 55.753.000	» 64.726.000
D'où *diminution* sur 1895 de...	F. 7.521 000	F. 11.616.000
augmentation sur 1894......	» 18.622.000	» 18 251.000

Si nous consultons, pour les neufs premiers mois, la statistique italienne *en poids*, nous voyons que notre exportation en Italie *a diminué* dans les produits suivants :

Vins, autres huiles fixes, huiles pesantes, sucre (— quint. 86.542) acides (— quint. 2.566) carbonates (— quint. 7.799), bois racines etc. pour teinture et tannerie, indigo, laine brute et déchets, issus de laine, dentelles et tulles de laine (— kg. 12 907), cocons, soie moulinée écrue (— quint. 8 475) déchets de soie, bois de construction, chiffons (— quint. 5.302) papier blanc, et d'emballage, peaux brutes (— quint. 3.617) et peaux ouvrée, fonte en pains, fer et acier laminé, acier trempé rails, fer et acier de 2e fabrication, outils et instruments de fer et d'acier, cuivre et bronze travaillé, plomb et zinc et pains, wagons, montres, fournitures d'horlogerie, ciments, charbon de terre, majoliques, terrailles, plaques de verre et miroirs, bouteilles, farines, graines oléagineuses (— quint. 3 403), huile de palme, produits végétaux non dénommées (— quint. 3.490) acide stéarique, engrais (— Tonn. 2.158), merceries, pianos, instruments de musique, etc. etc.

L'exportation française en Italie a *augmenté* dans les produits suivants :

Huiles volatiles et essences, chlorures, (+ quint. 3.914) sulfates (+ quint. 9.105), gommes et résines, savon, couleurs et extraits colorants, chanvre brut, fils et chaines de coton, fils de laine, graines de vers à soie, soie moulinée teinte (+ kg. 38 611), tissus et manufactures de soie, (+ kg. 4.609), papiers peints, débris de fer, fonte ouvrée, fer brut en massiaux et acier en pains, cuivre et bronze en pains, zinc travaillé, chaudières machines et accessoires, instruments de précision, or ouvré, argent brut et ouvré, orfèvrerie d'or et d'argent, plâtres, chaux, briques et tuiles, terres cuites, porcelaine, ouvrages en verre et en cristal, fruits secs, chevaux, porcs, poissons préparés, fromages, graisses, caoutchouc ouvré, chapeaux de feutre, fleurs artificielles etc. etc.

L'heure n'est plus aux commentaires, mais aux diplomates. Attendons et espérons !

COTONS

Le Havre, 31 décembre.

(De notre correspondant particulier)

Cotons. — Sur place, on n'a noté ce matin que très peu d'affaires; prix en baisse; le Low Middling New-Orléans devait se voir de 48 fr. 75 à 49 francs. A terme, la cote a été établie en baisse de 37 c. 1/2, mais ensuite on a payé 12 c. 1/2 de plus pour tous les mois, sans beaucoup d'affaires toutefois.

Les débouchés de la semaine, à *Liverpool*, ont été de 58,000 balles dont 50.000 balles pour la filature anglaise L'approvisionnement visible de ce marché est, aujourd'hui, de 1,334,000 balles, dont 1,184,000 balles Amérique, contre 1,247,000 b., dont 1,050,000 balles Amérique en 1895. Il a augmenté, cette semaine, de 55,000 balles en total et de 56,000 balles Amérique; il était resté le même la semaine correspondante l'an dernier.

Aujourd'hui, sur ce marché, on a fait 10,000 b. en disponible, à prix en baisse de 1/32 d. pour les Amérique. Les futurs ont varié de 1 à 3/128 m. de hausse et c'est à cette dernière amélioration qu'ils étaient aux avis de quatre heures, mais vendeurs ainsi.

Les courtiers ont établi, cette après-midi, le prix-courant sur la base de 49 fr. le Low-middling New Orléans et on est resté ferme ainsi avec des affaires en disponible sensiblement plus importantes que ne l'indique le maigre total de celles notées à quatre heures. A terme, on a payé 25 cent. de hausse sur la cote de ce matin. Toutefois, l'ouverture incolore de New-York n'ayant pas répondu à ce que l'on espérait, les courtiers n'ont constaté qu'une hausse de 12 cent. 1/2 à l'arrêté de quatre heures.

Le terme à New-York ouvre en baisse de 2 p. pour les rapprochés et en hausse partielle de 1 p. pour les éloignés, marché calme.

La deuxième dépêche donne 4 p. de hausse sur la première, soutenu. Recettes 37,000 balles.

Les futurs à Liverpool clôturent en hausse de 4 à 5/128e sur hier, soutenus Ici, on clôture en hausse de 25 c. sur la cote de quatre heures, soit sans changement sur hier.

En disponible, on a coté 341 balles; en livrable 250 b. et à terme 1,400 balles.

Amsterdam, 29 décembre.

Cotons d'Amérique, base-middling déc. 21,60, décembre-janvier 21,60, janvier-février, 21,60, février-mars, 21,70, mars-avril 21,80, avril-mai, 21,90, mai-juin, 22,—, juin-juillet 22,10, juillet-août, 22,20, août.-sept. 22,30. Marché faible.

Londres, 29 décembre.

Cotons des Indes-Orientales : calmes; fully good fair Tinnivelly vendeurs à 3 5/8 d. cif, good Western 3 1/2d. vendeurs, fine Bengale 2 31/32 d., fully good 2 3/4d. fair red Coconada, 3 5/32d. coût et fret décembre-février.

LIN, JUTE & CHANVRE

Londres, 29 décembre.

Chanvres : Marché calme; fair current Manille se cote liv. st. 17.10 à liv. st. 17.15 suivant position; 500 b/s PHL févr.-mars vendues à liv. st. 22,10 cif.

Jutes : Marché lourd et facile; bonnes premières marques natives déc.-févr. Londres, vendeurs à liv. st. 12.12.6 et liv. st. 12.15 Hambourg cif.

Riga, 26 décembre

Lins : A l'intérieur le marché pour marchandise d'hiver provenant des contrées polonaises est ferme; à l'étranger la tendance est calme à cause des jours fériés.

Chanvres : Les arrivages, comparés à d'autres années, sont restreints. La tendance est calme, l'étranger se tenant sur une très grande réserve. La qualité de la récolte de cette année est inférieure à ce qu'on en attendait.

Avis intéressant le commerce des tissus

MM. Alexander et Cie, 28, rue d'Hauteville, à Paris, ont des ordres en haute nouveauté fantaisie pour dames.

MM. Dos Santos et Cie, 132, faubourg Saint-Denis à Paris, ont des ordres pour les tissus et autres articles.

Le directeur-gérant ALFRED REBOUX
Imp. ALFRED REBOUX, rue Neuve, 17, Roubaix.

MARCHÉS A TERME

Cours du 2 Janvier 1897

LAINES PEIGNÉES

MOIS DE LIVRAISON	ROUBAIX-TOURCOING — Peignés de La Plata et de l'Uruguay — Type unique — Cote précédente	Cote du jour	ROUBAIX-TOURCOING — Peignés d'Australie — Type A B — Cote précédente	Cote du jour	LEIPZIG (par télégraphe) — Type Buenos-Ayres B d'Anvers — Cote précédente (marks)	Cote du jour (marks)
Janvier	4.00	4 00	....	....	....	....
Février	3.975	3.975	....	....	3 10	3.10
Mars	3 925	3 925	....	....	....	....
Avril	3 925	3.925	....	....	3 10	3 10
Mai	3 925	3.925	....	....	....	....
Juin	3 90	3.90	....	....	3 15	3 15
Juillet	3 925	3 90	....	....	....	....
Août	3 925	3 90	....	....	3.175	3 175
Septembre	3 925	3 90	....	....	....	....
Octobre	3 925	3 90	....	....	3.175	3 175
Novembre	....	....	....	....	....	....
Décembre	....	....	....	....	....	....

LAINES PEIGNÉES / LAINES BRUTES

MOIS DE LIVRAISON	LAINES PEIGNÉES — ANVERS (par télégraphe) — Peignés Buenos-Ayres Allemand B — Cote précédente	Cote du jour	LAINES BRUTES — ANVERS (par télégraphe) — Suint de La Plata Type C — Cote précédente	Cote du jour	LE HAVRE (par télégraphe) — Buenos-Ayres Prima bonne courante 36 0/0 — Cote précédente	Cote du jour
Janvier	3 80	3 80	1 16	1.16	1 125	1.125
Février	3 80	3 80	1.165	1.165	1.165	1 165
Mars	3 825	3 825	1 17	1 17	1 17	1 17
Avril	3 825	3 825	1 17	1 17	1 175	1.175
Mai	3 85	3 85	1 175	1.175	1.18	1.18
Juin	3 85	3.85	1.175	1 175	1.185	1.185
Juillet	3 85	3 85	1.18	1 18	1 19	1 19
Août	3 85	3 85	1 18	1 18	1.195	1.195
Septembre	3 875	3 875	1.18	1.18	1 20	1.20
Octobre	3 875	3 875	1.185	1.185	1 20	1 20
Novembre	3 875	3 875	1.185	1.185	1.20	1.20
Décembre	3 825	3 825	1.16	1 16	...	....

OPÉRATIONS

ROUBAIX-TOURCOING
Tendance calme

Type unique	Janvier...	30 000	à 4 00
	»	5.000	» 3 975
	»	......	» ....
	»	......	» ....
	»	......	» ....
	»	......	» ....
	Février.....	......	» ....
	»	......	» ....
	»	......	» ....
	Mars.......	......	» ....
	»	......	» ....
	»	......	» ....
	Avril	......	» ....
	»	......	» ....
	Mai........	5.000	» 3 925
	»	5.000	» 3 90
	Juin.......	......	» ....
	Juillet	5.000	» 3 90
	Août.........	......	» ....
	Septembre...	......	» ....
	Octobre.....	......	» ....
	Novembre...	......	» ....
Type A B	Décembre..	......	» ....
	TOTAL.........	50 000 k.	

ANVERS
Tendance

Type B	Janvier	...... k.	à ....
	Février.....	......	» ....
	Mars........	......	» ....
	Avril........	......	» ....
	Mai..........	......	» ....
	Juin.........	......	» ....
	Juillet........	......	» ....
	Août.........	......	» ....
	Septembre..	......	» ....
	Octobre......	......	» ....
	Novembre...	......	» ....
	Décembre....	......	» ....
	TOTAL........	...... k.	

En suint, on a traité .. balles.

LEIPZIG
Tendance
TOTAL .... k.

Annonces Légales

Etude de Me J. RUFFELET, avocat-agréé à Roubaix

Modification de Société

D'un acte sous seings privés, en date à Roubaix du cinq décembre 1896 y enregistré (A. J.), le 29 décembre 1896, f° 60, case 1901 par M. le Receveur HALLEY, qui a perçu 3480 francs 75 centimes pour droits et décimes.

Ledit acte déposé :

1° Aux greffes du Tribunal de commerce de Roubaix, et de la Justice de paix du canton-ouest de ladite ville, le 30 décembre 1896.

2° Aux greffes du Tribunal de commerce de la Seine, et de la Justice de paix du neuvième arrondissement de Paris, le 31 décembre 1896.

Il appert :

Que M. Léonce ABAYE, demeurant au Tremblay (Eure), cesse de faire partie de la société de commerce. **Abaye, Nison, Bimar et Cie**, existant à Roubaix, rue de la Gare, avec bureau à Paris, 29, Boulevard Poissonnière.

Ladite société ayant pour objet l'achat et la vente des tissus.

Qu'en conséquence de ce retrait, la société continuera désormais entre Messieurs Emile NISON et Georges BIMAR, seuls associés-gérants, et les commanditaires désignés audit acte, sous la raison sociale :

E. NISON, BIMAR & Cie

Que le capital social, fixé par l'acte du 14 mai 1891, à deux millions cinq cent vingt mille francs (2.520.000 fr.), se trouve réduit à deux millions deux cent trente-trois mille neuf cent vingt-deux francs 19 centimes. (2.233.922 fr. 19).

Que la comptabilité se trouvera désormais réservée et totalisée à Roubaix.

Pour extrait conforme,
427661 Emile NISON.

Immeubles à vendre
OU A LOUER

Etudes de Me Maurice JASPAR, docteur en droit, avoué à Lille, successeur de Mes DEVILLE et LEFRANCQ.

Département du Nord. Arrondissement de Lille

VILLE DE ROUBAIX
Rue des Fossés, 69

MAISON
à usage d'habitation

ET DE MAITRE-PLAFONNEUR

avec les fonds et terrain en dépendant d'une superficie de 1 are 52 centiares 64 dix-milliares.

A VENDRE
par suite de liquidation judiciaire

L'adjudication aura lieu le **mercredi six janvier** mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, à onze heures du matin, à l'audience des criées du Tribunal civil de première instance de Lille, au Palais-de-Justice de ladite ville, en la salle des ventes.

(Les enchères ne seront reçues que par ministère d'avoués).

DÉSIGNATION :

VILLE DE ROUBAIX
Rue des Fossés, 69

Une propriété sise à Roubaix, rue des Fossés, 69, consistant en une maison avec petite porte et porte cochère, nouvellement bâtie, à usage d'habitation et de maitre-plafonneur, érigée sur et avec un terrain d'une superficie de un are cinquante-deux centiares soixante quatre dix-milliares en ce compris, mais pour la mesure seulement, moitié de ladite rue d'une largeur totale de dix mètres, tenant d'un côté à M. Bernard, d'autre à M. Delaoutre, dans le fond à M. Verschore et par devant à la rue sur un front de six mètres.

Cette maison est actuellement occupée par le sieur Arthur Lefranc.

Elle comprend au rez-de-chaussée : salon et salle à manger, séparés par une cloison, une cuisine véranda avec grande armoire dans le mur. A l'étage, deux chambres, magasin. Grenier et chambre mansardée. Cour avec deux pompes, lieux d'aisances. Cave pour l'habitation, autre cave et trou pour plafonneur.

Mise à prix : Cinq mille francs, ci 5,000 fr.

La vente se poursuit en exécution d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de première instance de Lille, le vingt sept novembre mil huit cent quatre-vingt-seize, enregistré.

A la requête de M. Jules Lefebvre, commis-greffier du Tribunal de commerce de Roubaix, y demeurant, rue Dammartin, 27, « en sa qualité de liquidateur judiciaire de M. Arthur » Lefranc, ex-maitre plafonneur » à Roubaix. »

Ayant pour avoué Me Maurice JASPAR.

S'adresser pour les renseignements :

1° Au Greffe du Tribunal civil de Lille, où est déposé le cahier des charges ;

2° A Me Maurice JASPAR, docteur en droit, avoué poursuivant la vente, demeurant à Lille, rue de Tenremonde, 8;

Ainsi fait et rédigé par l'avoué soussigné à Lille, le 3 décembre 1896.

Signé : Maurice JASPAR.

Enregistré à Lille, le 5 décembre 1896, f° , c° . Reçu 1 franc 88 centimes décimes compris.
14544d Signé : HENRY.

Immeubles à louer

Maisons avec jardin à louer boulevard d'Armentières, n° 48, loyer 1.600 fr., n° 52, 1.500 fr., compris peintures et papiers posés; n° 50, grande maison avec porte cochère, loyer 3,500 fr. S'ad. 49, rue de Lorraine, Roubaix. 9654-42194

Appartements & Chambres
A LOUER

Publicité économique : Chaque mention d'une ligne de ce tableau se paie vingt centimes; six jours : un franc; quinze jours : deux francs; un mois : trois francs. Ce tableau est publié dans les deux éditions du « Journal de Roubaix » (soir et matin).

Chambre garnie, boul. de Paris, 43.
Chambre garnie, boulevard d'Armentières, 96.

Ventes diverses

A VENDRE D'OCCASION une chambre Louis XIV en vieux chêne sculpté : lit, sommier, armoire à glace, lavabo duchesse, glaces bizautées, table de nuit, chiffonnière; un salon Louis XVI en noyer ciré, rehaussé d'or en belle tapisserie, glace en chêne et garniture de cheminée marbre et sujets bronze. Visibles de 2 à 6 heures, Grande-Rue, 99, Roubaix. 13967-42631

ENSEIGNEMENT

AUX PARENTS Pension « Beverley » Londres Barnes. Reçoit jeunes gens désirant apprendre l'anglais. Vie de famille. Stevens, directeur 41286—960

DEMANDES & OFFRES D'EMPLOI

UN AGENT établi depuis 15 ans, à Berlin, cherche des **représentations** pour les étoffes. Offres sous U. T. 151, à Haasenstein et Vogler, A. G., à Berlin. S. W. 19. 42739

REPRÉSENTANT possédant références de 1er ordre, demande à représenter, sur la place de Paris, fabrique importante de tissus de Roubaix. — Ecrire L. D., bur. du journal. 11850—42721

EMPLOI Jeune homme sérieux, 23 ans et libre de tout service militaire, au courant de la comptabilité commerciale, pouvant faire avec facilité la correspondance française et anglaise et ayant des notions sur la fabrication des tissus, demande place. Réponse au bureau du journal, aux initiales J. C. M. 42542—43088

EMPLOYÉ D'OUVROIR On demande un second employé d'ouvroir, travailleur et sérieux, bien au courant de la partie, connaissant les matières et sachant faire les balances des matières d'après les commissions. Beaux appointements. Emploi d'avenir. On exige références de 1er ordre. Ecrire au bureau du journal, initiales C. R. Discrétion absolument garantie 45027—42730

COMPTABLE partie double, 45 ans, actif et sérieux, ayant été 14 ans dans une filature importante de laines peignées et 15 ans dans une grande fabrique de tissus, désire un emploi similaire. Connaissant bien les places de Roubaix et Tourcoing, il pourrait au besoin les visiter. S'ad. 146, rue Daubenton, Roubaix. 42753—15197

EMPLOI Jeune ingénieur diplômé de l'Institut Industriel de Lille, licencié ès-physique et chimie, cherche une situation en peignage, filature ou teinture, dans établissement du Nord ou de l'étranger. S'ad. à M. Geiger, Grande-Rue, 294, Roubaix. 42637—13952

AGENT Maison de Bradford cherche agent connaissant bien la clientèle, pour la vente de laine brute, laine peignée et filée, à Roubaix et environs. Ecrire W.K., bureau du journal. 42625

FABRICANTS Un homme sérieux, connaissant bien plusieurs pays étrangers, désire s'entendre avec capitaliste ou maison importante de la place, pour commerce très lucratif et représentation. Ecrire à B.I.S., poste restante, Roubaix. 42661—14340

EMPLOYÉ Jeune homme, 25 ans, bonne instruction, belle écriture, désire trouver place d'employé. Références de 1er ordre. Ecrire Q. U. E., bureau du journal. 14256—42658

EMPLOI Jeune homme, 22 ans, libéré du service militaire, demande place de caissier ou comptable. Bonnes références. Prendre adresse au bureau du journal. 42712d

AVIS AUX PATRONS Broyeur à façon demande séries de bandes à broyer à l'étau. Prix unique 0,60 c. le mille, ouvrage garanti et promptement fait S'ad. chez M. Arthur Clarisse, rue St-Joseph, 6, Roubaix. 42716d

JOURNÉES Jeune femme désire des journées pour lessiver et nettoyer. S'ad. 15, rue Drouot, Roubaix. 42744d

AVIS DIVERS

LES Administrateurs de la société anonyme des Grands Etablissements Horticoles de Roubaix-Tourcoing, convoquent les actionnaires de ladite société, en assemblée générale extraordinaire pour le 18 janvier 1897, à trois heures du soir. Lieu de réunion rue Neuve-de-Roubaix, n° 1, à Tourcoing. 12767d

DETTES NON-RECONNUES Le sieur Pierre-François Claus, demeurant rue de Soubise, cour St-Jean, 13, Roubaix, a le regret d'informer le public, qu'à partir de ce jour, il ne reconnaîtra plus les dettes que pourrait contracter sa femme, Louise Nemmegeers. 15220

VOULEZ-VOUS DES
BONS VINS garantis purs
des BONS CRUS de la Gironde

Adressez-vous à M. Emile ODEN, à **Castillon**, près Saint-Emilion (Gironde). — Expéditions directes du vigneron au consommateur.

Prix très modérés
Envoi d'échantillon sur demande

Cie DU GAZ DE ROUBAIX
POUR L'ÉCLAIRAGE
le Chauffage et la Force motrice
BAISSE DE PRIX

Sulfate d'ammoniaque pour engrais, garanti contenant **20 à 21 0/0 d'azote. 25 fr.** les 100 kilogs. Par quantité supérieure à 1 000 kilogs le prix est réduit à **24 francs**. Paiement comptant.

Cendres de coke pour calorifères, **30 centimes** l'hectolitre.

Cendres pour fabrication du mortier et allées de jardin **10 centimes** l'hectolitre.

Machefers de première qualité, à enlever à l'usine à gaz de Roubaix. Le chariot à 2 chevaux, 0,50 à 1 cheval, 0,25.

S'adresser rue de Tourcoing, 58, à Roubaix, ou à l'Usine à Gaz de Croix. 929.0—400

Vient de paraître pour
1897
ANNUAIRES
du Commerce
RAVET-ANCEAU
avec 10 Plans
DÉPARTEMENT DU NORD
11 FRANCS
ARRONDISSEMENT DE LILLE
8 FRANCS
ROUBAIX-TOURCOING
3 FR. **50**

En vente à la librairie du *Journal de Roubaix*. 15217—42765

A. VANESTE
90, RUE NATIONALE, 90
LILLE
JOAILLERIE
DIAMANTS — PERLES
ET
PIERRES FINES DE CHOIX
BIJOUTERIE ARTISTIQUE
PETITE ET GROSSE
ORFÈVRERIE

SPÉCIALITÉ DE BIJOUX
Pour FIANÇAILLES
CORBEILLES
ET CADEAUX
MONTRES DE PRÉCISION
en tous genres
MONTRES
Patek, Philippe et Cie, Genève
GRAND PRIX
Exposition Paris 1889

42517

JACINTHES!
TULIPES!
POUDRE!
à faire pondre les Poules !

Envoi franco 2 k. 500 contre mandat de 5 fr.
F. MONTAIGNE-QUÉTU
5, Rue des Sept-Agaches
LILLE.

Pour le prix de fr. 7 25 contre remboursement, vous recevrez un superbe **accordéon à concert**, avec mes nouveaux claviers à pistons de spirales qui ont été brevetés en tous les pays. Je garanti, qu'ils ne seront jamais perclus ou rompus, et chaque acheteur n'a jamais de chagrin ou des frais de réparation. Cet instrument a 10 touches, 40 voix larges 2 basses, 2 registres, clavier découvert en nickel, bordé baguette en même métal, une fine garniture complete, 2 soufflets doubles et très forts, 2 fermoirs, ecellie du soufflet assortis et avec coins nickel, 35 cm. grand. Méthode pour apprendre à jouer soi-même et emballage gratis. Port **1 fr. 25. — Heinrich Suhr, à Neuenrade** (Allemagne). 42754

La **Réglisse**
SANGUINÈDE
GUÉRIT
les Rhumes, Gastrites, Crampes, Faiblesses d'Estomac,
et facilite la Digestion.
0 fr. 75 dans toutes Pharmacies.

COMPAGNIE DU GAZ DE ROUBAIX
pour l'Eclairage, le Chauffage et la Force motrice
DESCLEE Frères et Cie

La Compagnie du Gaz s'est assuré la représentation, sur place des principaux systèmes de moteurs à gaz : Moteurs Otto, Crossley, Niel, Delamarre, Charon, etc. Elle peut donc livrer, à ses clients, tous les moteurs à des conditions défiant toute concurrence.

Les principaux avantages des moteurs à gaz sont :

Suppression des générateurs de vapeur, sources de si graves et de si nombreux accidents.

Suppression des chauffeurs et même du mécanicien, car la machine une fois réglée ne se dérange pas.

Economie considérable d'emplacement, non seulement du chef des générateurs qui disparaissent, mais par la suppression des cheminées, des magasins de charbon, etc., la place du mouvement seule suffit.

Mise en train à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit, en quelques secondes.

Arrêt instantané par la simple fermeture d'un robinet et suppression de toute dépense à partir de ce moment.

Installation sans aucune autorisation, comme un meuble, même au grenier ou à la cave.

Le prix du gaz pour le chauffage et la force motrice, mesuré par compteur spécial, est fixé à **15 centimes** le mètre cube. Sur ce prix la Compagnie accorde des primes progressives de **1, 2, 3 centimes** suivant le tableau ci-dessous, selon l'importance de la consommation.

1° La consommation de gaz au-delà de 10.000 mètres jusqu'à 20.000 mètres jouira d'une prime de **1 centime.**

La consommation est **inférieure à 900 litres** par cheval de force et par heure. 1600—3100

RAFFINERIE
d'**HUILES**
de toutes espèces
Spécialité d'Huile à bouche
ŒILLETTE
extra supérieure du pays **garantie pure** à toute analyse. La meilleure de toutes les **huiles sans goût.**
BOUCHEZ-WARTEL
Entrepositaire
73, r. de l'Espérance, Roubaix
Usine Edouard WARTEL,
10035 à Beaurains-les-Arras. 42252

BEURRE D'OOSTCAMP garanti pur
à **3,50** le kilog

MAISON CENTRALE DE LA LAITERIE D'OOSTCAMP
A ROUBAIX, RUE DU BOIS, 13

— SUCCURSALES —

A ROUBAIX
Rue du Bois, 13;
Rue de l'Industrie, 2;
Rue Pierre-de-Roubaix, 150;
Rue Pierre-de-Roubaix, 58;
Rue de l'Epeule, 191;
Rue de Tourcoing, 155;
Rue du Tilleul, 137 et 139,
Boulevard de Strasbourg, 126;
Rue d'Alsace, 84;
Rue du Collège, 71 bis;
Rue de la Halle, 9;
Rue Notre-Dame, 27;
Rue de la Chaussée, 2;
Rue Decrême, 37;
Rue Turgot, 68;
Rue du Lieutenant-Castelain, 6;
Place de la Gare, 120;
Grande-Rue, 38;
Rue du Fort, 86;
Rue de Naples, 88.

A TOURCOING
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 30;
Rue de Gand, 91;
Rue du Tilleul, 46 : Debueny;
Rue de Croix, 54, au Blanc-Seau : Heddebaut.
A CROIX
Epicerie du Tonneau d'Or, à la Croix-Blanche.
Rue de la Gare, chez M. Duvivier
A WATTRELOS
Salembier-Hollebecq, r Carnot.
A Lys-lez-Lannoy
Wallays, rue du Bois.
A LILLE
Rue Esquermoise, 18.
A BOULOGNE-SUR-MER
Rue de la Lampe, 32.
A CALAIS
Rue Lafayette, 68;
Rue des Boucheries, 3;
A BERCK-SUR-MER
Gde épic. modèle, pl. de l'Eglise, 3
A PARIS
Rue Vivienne, 26.

Exiger sur le papier la vignette d'Oostcamp et sur les mottes beurre la marque de la Laiterie d'Oostcamp 879

BANDAGES Accessoires de Pharmacie

Consultations toujours gratuites
CABINET D'APPLICATION
(Ouvert tous les jours)
INSTRUMENTS DE CHIRURGIE
GEORGES VALIN
36, rue Esquermoise, LILLE
BANDAGISTE-ORTHOPÉDISTE-SPÉCIALISTE
Ex-élève des Ecoles de Médecine et de Pharmacie de Lille, **diplômé**, *fournisseur spécial des Hôpitaux*

Entrepôt général de tous accessoires de Pharmacie, d'Orthopédie et de Chirurgie.

Bandages classiques et spéciaux
Fabrication, Nickelage, Réparations

Pour mettre leur clientèle en garde contre les réclames de ces « Maisons universelles » auxquelles la publicité à grand fracas n'a pu donner et ne donnera jamais une réputation sérieuse, MM. les Docteurs et Chirurgiens recommandent ma Maison d'une façon générale comme étant d'entière confiance; sa prospérité toujours grandissante justifie pleinement sa bonne renommée.

Je rappelle au public que je n'exerce ni Pharmacie ni autre partie me consacrant entièrement à ma profession de Bandagiste-Orthopédiste.

PAS DE CONFUSION : **36, rue Esquermoise, Lille.** 400070—41470

Le Meilleur
CARTON JACQUARD
pour mécaniques système Vincenzi, le seul garant fixe en toutes saisons
est le carton Véron marqué **THÉODORE VÉRON**
EXIGER LA MARQUE DE FABRIQUE
DÉPOT CHEZ
DÉSIRÉ PECKRE, PAPIERS EN GROS
TOURCOING 9910